



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV242 - 25 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015264-0022 - Arrêté n° DS-2015/297 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

2015257-0029 - Arrêté n° DS-2015/296 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015264-0022

Signé le lundi 21 septembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° DS-2015/297 portant délégation de signature du Directeur général de
l'Agence régionale de santé Ile-de-France

**ARRETE n° DS 2015/297
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-Philippe HORREARD, Délégué territorial de Seine-Saint-Denis, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements et services médicosociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des Tribunaux Administratifs et de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des Conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué territorial, délégation de signature est donnée à Madame Marion CINALLI, Déléguée territoriale adjointe de Seine-Saint-Denis, sur l'ensemble des attributions du Délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué territorial et de la Déléguée territoriale adjointe, délégation de signature est donnée, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation, aux responsables de service suivants :

- Madame Colette BOEUF, Responsable du pôle offre de soins et médico-social
- Madame Stéphanie CHAPUIS, Responsable du service ambulatoire et établissements de santé
- Madame Emilie CARMOIN, Responsable du service Gestion des signaux (réclamations, Evénements Indésirables Graves, Inspections, des établissements de santé et médico-sociaux)
- Madame Christine DE CONINCK, Responsable du service médico-social
- Madame Laurence DESPLANQUES, Responsable du service prévention et promotion de la santé
- Madame Aurélie THOUET, Responsable du service Veille et Sécurité Sanitaire

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué territorial et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame le Docteur Pilar ARCELLA-GIRAUX, pôle offre de soins et médico-sociale
- Madame BOUZIDI Oulfa, cellule épidémiologie et gestion des alertes
- Madame Carole BRIZARD, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur le Docteur Olivier CARPENTIER, cellule épidémiologie et gestion des alertes
- Madame Carla DA COSTA FERREIRA, service établissements médico-sociaux
- Madame Martine DALET, service prévention et promotion de la santé
- Madame Marie-Dominique ECREMENT, service établissements médico-sociaux
- Madame Stéphanie EGRON, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Marie FONTAINE, service soins psychiatriques sans consentement
- Madame Catherine GOURDON, service ambulatoire et professionnels de santé
- Madame le Docteur Adina HENEGAR, service établissements de santé
- Monsieur le Docteur Hervé JULIAN, service établissements de santé
- Monsieur Mohamed KILANI, service établissements de santé
- Johanna LE NEILLON, service établissements médico-sociaux
- Madame le Docteur Agnès MALET-LONGCOTE, pôle Santé Publique
- Madame Sabrina MEKHOUS, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Monsieur Olivier MEGAL, service soins psychiatriques sans consentement
- Monsieur Abbas MROUDJAE, service prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Martine MURE, service établissements médico-sociaux
- Madame Astrid PERICHON, service prévention des risques et préparation des plans
- Madame Hélène POUCHARD, service établissements médico-sociaux
- Madame Sabine PRIEUR-HOCINE, service établissements médico-sociaux

- Monsieur Maxime ROBERT, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Sandrine SAILLARD, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Myriam SEMIDI, service établissements de santé
- Monsieur Laurent SUBILEAU, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, Délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 8

L'arrêté n° DS 2015/275 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 9

Le Délégué territorial de Seine-Saint-Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 21 septembre 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015257-0029

Signé le lundi 14 septembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° DS-2015/296 portant délégation de signature du Directeur général de
l'Agence régionale de santé Ile-de-France

ARRETE n° DS-2015/296

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric VÉCHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne, à effet de signer, pour la délégation territoriale du Val-de-Marne, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la

désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué territorial, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Monsieur Matthieu BOUSSARIE, Délégué territorial adjoint, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué territorial et du Délégué territorial adjoint, la délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques JOLY, Responsable du pôle offre de soins et médico-social, sur l'ensemble des attributions du Délégué territorial et du Délégué territorial adjoint.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué territorial, du Délégué territorial adjoint et du Responsable du pôle offre de soins et médico-social, la délégation de signature est donnée aux responsables de département, dans la limite de la compétence de leur département d'affectation :

- Monsieur Eric BONGRAND, Responsable du département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Monsieur Régis GARDIN, Responsable du service inspections, contrôle et réclamations
- Monsieur Nicolas GRENETIER, Responsable du département veille et sécurité sanitaire
- Madame Laurence NICOLLE, Responsable du département établissements médico-sociaux

- Madame Sandrine ODOUL-PIROUE, Responsable du département prévention, promotion de la santé et soins psychiatriques
- Monsieur RAMASWAMI, Responsable du service ressources humaines et affaires générales

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué territorial, du Délégué territorial adjoint, du Responsable du pôle offre de soins et médico-social et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Monsieur Julien ALLIO, service prévention et promotion de la santé
- Madame le Docteur Jeanne BATBEDAT, service veille, alerte et gestion sanitaire
- Madame Célia-Alix BELOUCHAT, département établissements médico-sociaux
- Madame Claudine BODEQUIN, département établissements médico-sociaux
- Madame Florence CONTASSOT, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Marie-Lucile DURAND, département établissements médico-sociaux
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO, département des établissements médico-sociaux
- Madame Pascale FOUASSIER, service veille, alerte et gestion sanitaires
- Madame Anne HYGONNET, département ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Madame Delphine JOYON, département établissements de santé
- Madame le Docteur Monique MELLAT, département établissements de santé
- Madame Marie-Thérèse PARIS, département établissements médico-sociaux
- Monsieur Clément PIETIN, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Solenn REGNAULT, département veille et sécurité sanitaire
- Madame Geneviève REYNARD, département établissements médico-sociaux
- Madame Célia ROUBY, service soins psychiatriques
- Monsieur Arnaud TETILLON, département veille et sécurité
- Madame le Docteur Sylvie TRIDON, département établissements de santé
- Madame Laetitia VENTAL, département veille et sécurité sanitaire

- Monsieur Jean-Claude VICTORIEN, département établissements de santé

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, Délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale, du Délégué territorial adjoint et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 8

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale du Val-de-Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée territoriale des Yvelines et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, Responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

Article 9

L'arrêté n° DS 2015/1278 du 17 août 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 10

Le Délégué territorial du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 14 septembre 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS